

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 23 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six le mardi 23 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est rassemblé dans les locaux de l'EHPAD Les Magnolias, 16 rue de Traou Meledern à Pontrieux.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BINOT Marie-Christine; DELHOMMEAU Sylvie; GÉLARD Marie-Yvonne; IZEM Zora; JOBIC Cyril; LE BIHAN Christophe; LE GOAZIOU Anthony; LE MEAUX Vincent; PEUCH Pierre; PUIILLANDRE Elisabeth; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

GUERVILLY Olivier; TANGUY Béatrice.

Administrateurs absents :

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

En exercice : 13
Présents : 11
Absents : 2
Représenté : 0

Date d'envoi des convocations : 16 juin 2026

Monsieur Cyril JOBIC, administrateur, a été désigné secrétaire de séance.

DEL2026_06_12

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
INSTALLATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CIAS

En application des dispositions de l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est créé, au sein du Conseil d'Administration, une commission permanente, dont la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement sont les suivantes :

- La commission permanente est composée d'un Président et de 6 administrateurs, choisis à parité parmi les administrateurs nommés par le Président et parmi les administrateurs élus au sein du Conseil d'Agglomération. Les membres seront désignés par la Vice-Présidente.
- Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement intérieur, la présidence de la commission est assurée par la Présidente déléguée.

Pour rappel, la commission permanente a un rôle consultatif. Les pouvoirs ne sont pas admis. La commission permanente assiste le président dans ses fonctions, examine les projets de délibérations devant être soumis au vote du conseil d'administration, et d'une manière générale, se prononce sur toutes les questions relevant des compétences du CIAS.

Elle se voit, cependant, attribuer la gestion des aides facultatives.

La commission permanente est présidée et animée par la Présidente déléguée. Elle convoque les réunions et fixe l'ordre du jour.

La commission permanente se réunit autant de fois que nécessaire sur décision et convocation du président.

Le Président peut inviter toute personne qualifiée dans le cas où une question particulière intéressant une compétence du CIAS serait inscrite à l'ordre du jour.

Le secrétariat est assuré par les services du CIAS.

Le compte rendu de chaque réunion est diffusé à l'ensemble des membres.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- **DECIDE** de l'installation de la Commission Permanente, composée d'un Président et de 6 administrateurs :

Président : Monsieur Vincent LE MEAUX

Membres élus: Cyril JOBIC, Christophe LE BIHAN, Anthony LE GOAZIOU

Membres nommés : Sylvie DELHOMMEAU, Élisabeth PUILLANDRE, Zora IZEM

- **APPROUVE** la composition des membres de la commission permanente du CIAS.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent Le Meaux

